

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00367

**SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2023 –
ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE «MANUFACTURING» - MECALOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230036710

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2023 – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE «MANUFACTURING» - MECALOIRE

Dans le cadre du soutien à la filière Manufacturing, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur les actions conduites par la grappe industrielle Mécaloire.

Mécaloire est une association qui rassemble 61 entreprises et 13 organismes adhérents. Ces adhérents sont des acteurs de l'industrie de la mécanique et de la métallurgie, sur le territoire de la Loire et de la Haute-Loire.

La gouvernance de Mécaloire a évolué en 2022 avec notamment la nomination d'un nouveau Bureau et d'un nouveau Conseil d'Administration. Ainsi, Baptiste AUTIN de la société OREM ASTRE en est le nouveau Président.

Suite à un séminaire stratégique qui a eu lieu le 31 janvier 2023, Mécaloire réaffirme sa volonté de proposer une offre de services, au service de ses adhérents, et ce, autour de 3 piliers :

- le dirigeant : informer les dirigeants sur les enjeux de demain, rompre l'isolement, partager ;
- l'entreprise : faire rayonner les entreprises de Mécaloire, développer l'entreprise et son business ;
- l'écosystème : redynamiser l'industrie locale.

Plus précisément, Mécaloire anime l'ensemble de l'écosystème d'innovation dédiée à la filière Manufacturing. A ce titre, l'Association accompagne ses adhérents sur les dispositifs d'aides et l'innovation en lien notamment avec le pôle CIMES et la plateforme d'accélération Quatrium. Elle s'implique aussi dans des projets collectifs comme « Production France ! » qui vise à répondre à un projet de réimplantation ou de modernisation de l'outil de production d'une entreprise. Par ailleurs, elle offre des services dans le cadre d'évènements, pour répondre à un besoin sur la performance interne ou encore dans le cadre d'une action à l'international. Enfin, Mécaloire déploie des actions de communication dans un souci de fédérer l'écosystème de l'innovation.

Sur ce dernier volet, Mécaloire a mis en œuvre les actions suivantes en 2022 :

- petits déjeuners mensuels : ces petits déjeuners ont réuni une moyenne de 30 participants par petits déjeuners. Les diverses thématiques traitées dans l'offre de service Mécaloire et en lien avec ses partenaires ont constitué le cœur des informations diffusées dans ces petits déjeuners ;
- évènements annuels : Assemblée Générale annuelle qui a réuni environ 100 participants ;
- Christmas Party : qui a réuni environ 44 participants ;
- édition d'une Newsletter : 2 fois par mois ;
- participation à l'évènement les oreilles en pointe ;
- site internet Mécaloire.

Pour l'année 2023, Mécaloire poursuivra ses actions dédiées à l'animation de l'écosystème de l'innovation et notamment le volet communication :

- l'organisation de petits déjeuners mensuels qui ont vocation à diffuser des informations auprès des adhérents et qui sont des lieux d'échange entre industriels ;
- l'organisation d'évènements annuels comme l'Assemblée Générale ;
- le maintien de la Newsletter : 2 fois par mois ;
- l'animation du Site internet Mécaloire.

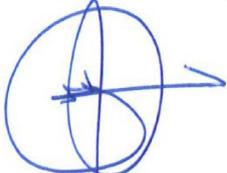
Au regard de ces interventions programmées sur l'année 2023 telles que décrite ci-dessus, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 20 000 € à Mécaloire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 20 000 € à Mécaloire, au titre de l'action « Animation de l'écosystème d'innovation dédiée à la filière Manufacturing pour l'année 2023 » ;**
- **approuve le projet de convention entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire : projet de convention en annexe du présent rapport ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire et toute autre pièce afférente**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte INUM/SUFLI/65748.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD